



AFRIQUE JUSTICE

Action for Justice, Peace, Human Rights and Development
Action pour la Justice, la Paix, les Droits Humains et le Développement

Yaoundé, le 31 juillet 2014

Atelier de renforcement des capacités des Avocats et Acteurs de la société
Civile sur la juridiction pénale internationale sur le thème :

La complémentarité et la coopération internationale de la CPI

Yaoundé (Cameroun), le 31 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

N^o : AJ/02/09/09/21

**RATIFICATION DU STATUT DE ROME CREANT LA CPI PAR L'ETAT CAMEROUNAIS
POUR LE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT AU CAMEROUN**

RECOMMANDATIONS DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE

A LA FIN DE L'ATELIER

Nous, **avocats** au barreau du Cameroun et **Acteurs** des organisations la société civile, réunis sous l'égide de l'**organisation Afrique Justice** le **31 juillet 2014** à Yaoundé ;

Constatons avec regret que les formations sur le droit pénal international en général et sur la Cour Pénale Internationale (CPI) en particulier ne sont pas régulières afin de permettre une bonne compréhension de cette juridiction internationale ;

Réaffirmons notre adhésion aux principes des droits de l'homme et à la lutte contre l'impunité ;

Adoptons les résolutions suivantes à l'endroit des pouvoirs publics et des autres organisations de la société civile :

- 1-** La lutte contre l'impunité doit être l'affaire de tous sans distinction, car le respect de la dignité humaine est un principe fondamental ;
- 2-** La protection des droits et libertés des citoyens relève de la responsabilité des pouvoirs publics ;
- 3-** Les acteurs des organisations de la société civile ont l'obligation de dénoncer toutes violations des droits fondamentaux des citoyens afin que justice soit rendue ;
- 4-** Les formations régulières doivent être organisées à l'attention des Avocats et les Acteurs des organisations de la société civile dans toutes les régions du Cameroun, pour une meilleure compréhension de cette juridiction, et une meilleure protection des droits fondamentaux des citoyens et le renforcement de l'Etat de droit.
- 5-** La société civile Camerounaise doit se mobiliser pour une action de plaidoyer en vue de la ratification par le Cameroun du Statut de Rome.
- 6-** Les avocats au barreau du Cameroun et Acteurs des organisations la société civile remercient Afrique Justice et l'interpellent afin qu'elle poursuive son programme de sensibilisation et de formation et contribue à mettre en application les présentes résolutions notamment celles d'organisation régulière des formations sur la CPI, des campagnes et la rédaction d'un plaidoyer à transmettre aux autorités camerounaises en vue de la ratification par le Cameroun du Statut de Rome.